



Procès-verbal de la rencontre des délégués APeVAL à la CPVAL du 31 août 2021 à 17h30 au Restaurant « Les Îles », Sion

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et bienvenue
2. Point de situation de l'APeVAL
3. Fonction de délégué
4. Point de situation de la CPVAL – Intervention de M. Patrice Vernier, Directeur de la CPVAL
5. Divers - Questions

1. Accueil et bienvenue

Maria Ruberti-Fugazza, présidente de l'APeVAL, souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie de leur présence. Elle s'excuse d'avoir omis d'indiquer la participation de M. Vernier, Directeur de la CPVAL, sur la convocation. Elle souhaite également la bienvenue à M. Vernier et le remercie d'avoir accepté l'invitation.

2. Point de situation de l'APeVAL

A) Etat des lieux 2020-2021

La présidente signale que, comme pour la plupart des entreprises et des associations, l'APeVAL a ressenti un ralentissement général de ses activités en raison du Covid-19 et des restrictions sanitaires.

En premier lieu, une adaptation très rapide a été nécessaire pour la tenue de l'Assemblée générale. Cette dernière avait été agendée au 26 mars 2020, alors qu'une fermeture de tous les guichets de l'Etat du Valais a été appliquée dès le 16 mars. Elle a été organisée par correspondance, procédé qui a dû être maintenu ce printemps pour l'Assemblée générale 2021. Aussi, toutes les séances du comité ont eu lieu en distanciel. Nous avons également annulé la sortie annuelle 2020.

Le seul maintien possible a été l'envoi du journal APeVAL-Infos et des informations par courriel / mailing.

Dès le printemps 2021, toutes les activités en présentiel ont repris avec le respect des consignes sanitaires.

Maria Ruberti-Fugazza souligne enfin l'importance de la rencontre de ce soir et les bienfaits de se retrouver en présentiel.

B) Fonctionnement du comité de l'APeVAL

La présidente présente chaque membre du comité de l'APeVAL ainsi que leur fonction.

Les principaux buts du comité sont de valoriser la notion du service public et de défendre les intérêts des collaborateurs de l'Etat du Valais.

L'APeVAL est représentée par 2 sièges au sein du comité directeur, par 3 sièges au sein du comité fédératif de la FMEP ainsi que dans les commissions nommées par le Conseil d'Etat.

Isabelle Volken Viscomi est notre représentante auprès de la Caisse de pension (CPVAL). L'APeVAL ne peut pas avoir de lien direct avec les conseillers d'Etat. C'est la fédération qui en a la charge en tant que coordinateur de tous les partenaires sociaux.

C) Collaboration de l'APeVAL avec la FMEP

Maria Ruberti-Fugazza relève l'excellente collaboration de l'APeVAL avec la FMEP. Des contacts réguliers sont entretenus. Les échanges constructifs sont basés sur le respect et visent à protéger les intérêts des membres affiliés. La présidente précise qu'au sein des comités directeur et fédératif, un véritable travail d'équipe est mis en place. Toutes les informations des collaborateurs de l'Etat du Valais, nécessitant un traitement spécifique, sont rapportées au comité directeur de la fédération.

Le nouvel organigramme de la FMEP est présenté. Au 1^{er} juillet 2021, une nouvelle Directrice a été engagée, Mme Marie-Line Voirol Revaz. Le comité directeur de la FMEP est composé de la Présidente, Mme Marylène Volpi Fournier, ainsi que de 6 Président(e)s/Vice-président(e)s d'associations dont 2 de l'APeVAL.

3. **Fonction de délégué**

La présidente rappelle aux délégués qu'au 1^{er} janvier 2016, l'automatisation d'affiliation a pris fin. L'APeVAL a donc perdu le lien direct avec le terrain. A présent, seule la FMEP peut se rendre aux journées d'informations des nouveaux collaborateurs afin de promouvoir le partenariat social.

A ce jour, la cotisation se monte à CHF 8.— pour les membres actifs (CHF 2.— en faveur de l'APeVAL et CHF 6.— en faveur de la FMEP).

Aujourd'hui, l'APeVAL compte 3'516 membres au total, dont 2'712 actifs et 804 retraités.

Maria Ruberti-Fugazza demande aux délégués de participer aux assemblées des délégués de la CPVAL. Chacun a un rôle représentatif et de porte-parole, mais aussi d'ambassadeur pour relayer les informations dans leur service respectif. L'APeVAL a droit à 136 délégués APeVAL auprès de la FMEP et 30 délégués APeVAL auprès de la CPVAL. Cette année, nous comptons 2 démissions de délégués à la CPVAL, soit 28 délégués. Le recrutement est ouvert : les personnes intéressées à devenir membre délégué sont priées de bien vouloir s'annoncer auprès de l'APeVAL. Être délégué FMEP en plus d'être délégué CPVAL ne représenterait qu'une séance de plus par année. Toutefois, si la charge devait être trop importante, l'APeVAL souhaiterait que le/la délégué(e) trouve un/e remplaçant(e).

La présidente relève qu'avec une modeste cotisation de CHF 2.--/mois, l'APeVAL a fait et continue à faire énormément de choses en faveur de ses membres et que « l'union fait la force ». L'APeVAL a besoin de ses délégués sur le terrain.

Maria Ruberti-Fugazza présente les nouveaux flyers. L'APeVAL reste active tant au niveau promotionnel que communicationnel. Des objets, tels que clés USB, stylos, flyers, sont à la disposition des membres et des délégué(e)s.

4. **Point de situation de la CPVAL (présentation power-point de M. Patrice Vernier)**

1) Présentation par M. Patrice Vernier, Directeur de la CPVAL

M. Vernier effectue un rapide retour en arrière, 1 année et demie après l'entrée en vigueur de la réforme. Il relève que les deux principales causes qui ont déclenché cette réforme, à savoir l'allongement de l'espérance de vie et les attentes très basses de rendement sur les marchés financiers, tendent à évoluer moins vite et moins fort que prévu. Ce constat à court terme est réjouissant pour la Caisse mais les risques demeurent bien présents.

M. Vernier donne ensuite quelques informations statistiques sur les deux Caisses en soulignant notamment, sans surprise, que l'effectif des actifs de la CPF se réduit alors que celui de la CPO augmente régulièrement. Les prévisions d'évolution se révèlent être correctes et en ligne avec ce qui est attendu. Par différents graphiques, M. Vernier montre la représentativité des assurés entre hommes et femmes au sein des deux caisses et la répartition des groupes : retraite / invalidité / conjoint / enfant. Il informe également sur le financement de l'assuré et de l'employeur ainsi que sur la rémunération du capital épargné au sein des deux caisses.

Du côté de la gestion de fortune, M. Vernier relève avec satisfactions les résultats obtenus par les deux Caisses depuis leur constitution ainsi que les rendements obtenus par CPVAL depuis 2012. Ces derniers sont supérieurs aux objectifs retenus. Il soulève cependant la difficulté de gérer les deux Caisses de façon identique. Différents facteurs (structure des effectifs, cash-flows différents, évolution des engagements, poids du prêt dans les deux Caisses, etc.) perturbent cette volonté et il s'agira à court terme de procéder à une nouvelle analyse de l'évolution des deux Caisses si l'on souhaite traiter les assurés des CPF/CPO de façon identique. Le CA de CPVAL en est bien conscient et a déjà agendé cette analyse pour l'année 2022.

2) Rôle des délégués

Le Règlement CPVAL de l'Assemblée des délégués, par son art. 6, énumère les compétences de l'Assemblée. L'élément le plus important reste le droit de poser toutes les questions. Ces dernières doivent être envoyées par écrit avant l'Assemblée.

3) Information officielle

Le 15 septembre prochain se tiendra l'assemblée des délégués de la CPVAL à la HES de Sierre. Une convocation sera envoyée ces prochains jours.

4) Questions

M. Eric Nanchen demande comment le financement va se faire dans la caisse fermée ?

M. Patrice Vernier informe M. Nanchen que la Caisse comprend encore des actifs cotisants et que le jour où la Caisse ne comptabilisera plus que des bénéficiaires de rentes, elle devra disposer d'engagements suffisamment importants (degré de couverture de 100%) pour pouvoir assurer le paiement des prestations. Le potentiel de rendement est plus grand dans la caisse ouverte que dans la caisse fermée. La caisse fermée devra se suffire à elle-même. Cependant, les projections sont faites dans les deux caisses.

M. Albert Stalder s'interroge sur le sens de cette réforme ?

M. Patrice Vernier confirme que cette réforme a été effectuée pour répondre du mieux possible aux enjeux d'aujourd'hui (augmentation de l'espérance de vie, rendements financiers très bas, découverts difficiles à rééquilibrer). Pour obtenir les mesures et le financement nécessaire, il était important de séparer le passé en le corrigeant tout en assurant l'avenir avec des bases et des réserves solides. Cela nécessitait un effort de financement important de la part de l'Etat du Valais et cette solution devait permettre au Parlement d'accepter le projet. Il en a du reste été ainsi.

M. Stalder se questionne également sur une éventuelle garantie dans la caisse fermée, qu'il n'y a pas dans la caisse ouverte ?

M. Patrice Vernier répond qu'il faut trouver le juste milieu pour ne prêter personne et garder une égalité de traitement.

5. Divers - questions

1) M. Eric Nanchen souhaite connaître le nombre de personnes par service affiliées auprès de l'APeVAL ? La présidente explique que la FMEP doit attendre l'aval du Service des traitements pour connaître les personnes qui ont décidé de s'affilier.

M. Nanchen se questionne également par rapport aux « dérives » du télétravail ?

La présidente répond que tous les services n'ont malheureusement pas pu bénéficier du télétravail. Les « dérives » nous ont été transmises et traitées. Messieurs R. Schmidt et G. Briand en sont conscients et font de leur mieux afin de contenter tout le monde. Force est de constater que la possibilité de faire du télétravail est laissée à la libre appréciation du Chef de service.

2) M. Marcel Schwestermann demande quel est le chiffre exact d'employés qui ne sont pas affiliés à l'APeVAL ?

La présidente ne peut pas répondre à cette interrogation en raison de la protection des données. A ce jour, il est extrêmement difficile de connaître ce chiffre. C'est pourquoi, la question de l'affiliation des membres demeure le cheval de bataille de l'APeVAL.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt cette séance à 18h45 et invite cordialement les membres présents à un apéritif organisé dans les jardins du Restaurant des Îles.